

Chapitre II : Le développement durable

II.1 Définition du développement durable

Entre 1960 et 1970, la communauté internationale, ayant réalisé que les impacts anthropiques causés par le développement socio-économique traditionnel des civilisations à travers des générations passées ont détruit la santé humaine et la durabilité environnementale. En effet, ce mode de développement a épuisé les ressources de l'écosystème planétaire qui possède une capacité limitée d'absorber les déchets et de régénérer les ressources renouvelables. Ainsi, une production et une consommation sans cesse croissantes entraînent une importante détérioration des systèmes naturels.

Peu après le Club de Rome en 1970, lors de la conférence de Stockholm tenue en 1972, les Nations Unies ont élaboré un modèle de développement respectueux de l'environnement et de la gestion efficace des ressources naturelles. L'expression « développement durable » a été proposée pour la première fois en 1980 dans la stratégie mondiale de la conservation publiée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

« *Notre avenir à tous* » est l'expression parue dans le rapport Brundtland de la Commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement lancé en 1987. Cette formule vise à réconcilier le développement économique et social, la protection de l'environnement et la conservation des ressources.

Le rapport Brundtland définit ainsi le développement durable : « *Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* ». La préoccupation pour les générations futures est devenue tant importante qu'une expression plus philosophique est donnée par Saint-Exupéry qui affirmait que « *nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants* ».

En 1991, la nouvelle stratégie de développement durable se traduit comme : le fait d'améliorer les conditions d'existence des communautés humaines, tout en restant dans les limites de la capacité de charge des écosystèmes.

En 1992, lors du Sommet de la Terre de Rio, la communauté internationale a adopté l'Agenda 21 ou action 21(programme d'actions pour le 21e siècle dans divers domaines

afin de s'orienter vers un développement durable de la planète, qui fait du principe de durabilité la nouvelle ligne directrice du développement humain.

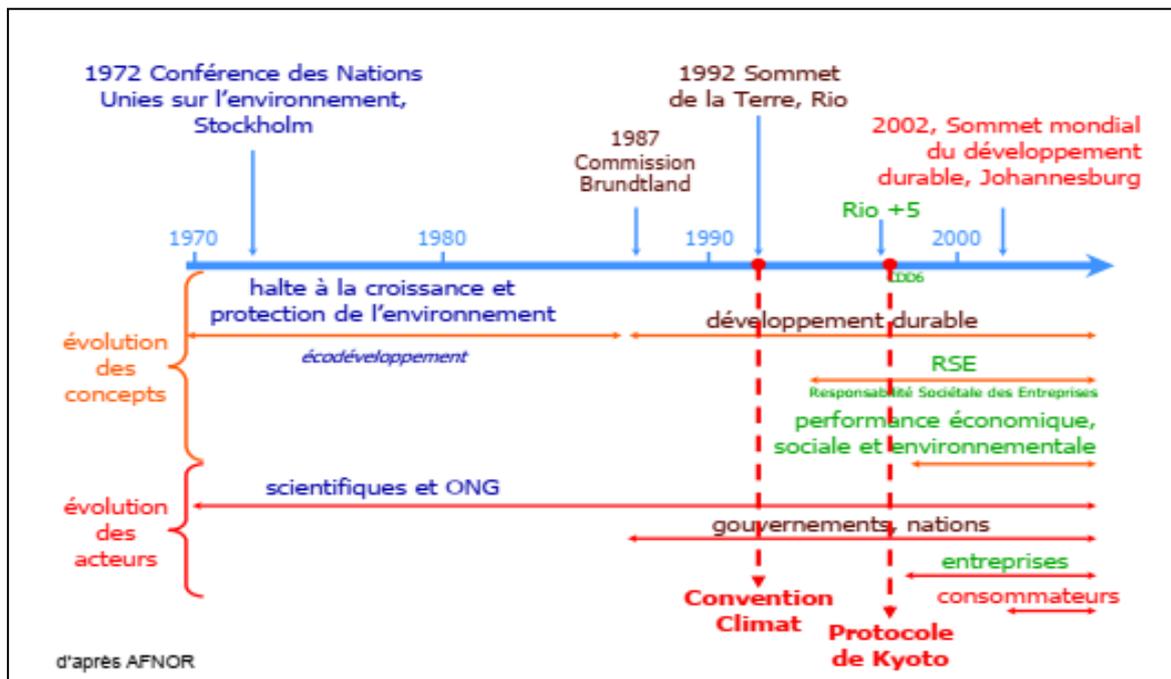


Fig. 01 : Les grandes dates du développement durable d'après AFNOR

II.2 Approches du développement durable

Afin d'assurer un développement économique suffisant aux besoins actuels tout en cherchant constamment à améliorer la condition humaine et à protéger l'environnement et à préserver les ressources naturelles, le développement durable doit être axé sur plusieurs approches résumées comme suit :

- **Approche mondiale** qui cherche à dépasser le clivage Nord-Sud en insistant sur le fait que la dégradation de l'environnement a une dimension planétaire. Au nord, c'est la limitation des déchets et des agents polluants comme le CO₂ (dioxyde de carbone), qui est prioritaire, tandis qu'au Sud c'est la maîtrise de la croissance démographique qui capte l'attention.
- **Une gestion écologique** a comme objectif la transmission intergénérationnelle du capital naturel. Elle vise à promouvoir de nouvelles images sociales de la nature qui voient dans les ressources naturelles une source de bien être comme la beauté d'un site, la santé et les loisirs. Cette gestion cherche en premier lieu à atténuer l'irréversibilité de certaines actions polluantes commises dans le passé et tient compte du fait que nous ne disposons pas de substitutions pour certains écosystèmes à l'heure actuelle.

- Une prise de conscience des inégalités sociales et d'une éthique nouvelle cherche à remédier aux conditions inégales dans lesquelles s'expriment les choix économiques individuels. Seul, le choix libre et non contraint par la pollution, la famine et l'ignorance est pertinent pour le fonctionnement des marchés. Et, seule la réduction des inégalités des revenus et des fortunes permet de légitimer le développement durable à grande échelle. Ces caractéristiques principales ont conduit à définir le développement durable en termes interactifs des dimensions économique, écologique et sociale.

II.3 Concepts du développement durable

Le concept développement durable signifie:

- Le rythme d'utilisation des ressources naturelles renouvelables n'excède pas celui de leur régénération;
- Le rythme d'épuisement des ressources non renouvelables ne dépasse pas le rythme de développement de substituts renouvelables ;
- La quantité de pollution et de déchets ne dépasse pas celle que peut absorber l'environnement.
- La conciliation entre l'économie, l'écologie et le sociétal. Le développement durable est un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable. Schématisé par les trois cercles sécants, devenue classique, affirme une approche double et conjointe dans l'espace et dans le temps.

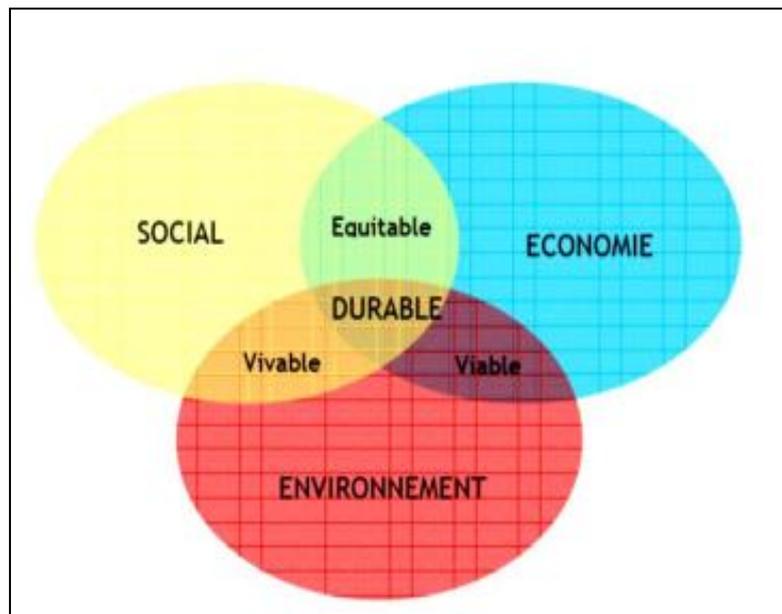


Fig.02 : Schéma du développement durable

II.4 Grands principes du développement durable

Pour changer les modes de développement actuels, qui sont incompatibles avec la survie de la Terre, et opter pour un développement qui ne soit pas pénalisant pour les générations futures, certains principes sont nécessaires :

II.4.1 Principe Environnemental

La protection de l'environnement dans un développement durable se traduit par la recherche d'un cadre de vie de qualité, des équilibres écologiques, de la maîtrise des risques naturels et technologiques et de la sécurité environnementale et sanitaire. Ce qui signifie

- une exploitation rationnelle des ressources renouvelables, notamment en énergie et en eau, afin de permettre à la nature de les renouveler.
- la pollution ne doit pas être supérieure à la capacité de l'air, de l'eau et du sol à l'absorber et à la traiter.

II.4.2 Principe Economique

La dimension économique du développement durable suppose une meilleure répartition et gestion des ressources avec une plus grande efficacité. Elle vise à favoriser une gestion optimale des ressources humaines, naturelles et financières, afin de permettre la satisfaction des besoins des communautés humaines, et ce, notamment, par la responsabilisation des entreprises et des consommateurs au regard des biens et des services qu'ils produisent.

En ce sens, cela signifie :

- le principe du pollueur/payeur.
- l'internalisation des coûts environnementaux, sociaux, éco-fiscalité,

II.4.3 Principe Social

Ce principe place l'homme, sa dignité et la satisfaction de ses besoins au centre des préoccupations. En ce sens, l'accent est mis sur :

- l'amélioration des conditions et du cadre de vie des générations actuelles et futures.
- l'accès assuré aux ressources (économiques, sociales et physiques)

- le maintien du lien social dans le cadre de l'aménagement, la production et le style de vie respectant les écosystèmes.

II.5 Les principaux enjeux du développement durable dans les pays en développement

- La pauvreté, les maladies, l'éclatement de la cellule familiale, la délinquance et l'usage de stupéfiants.
- L'instabilité politique, les conflits, les inégalités de revenus, la marginalisation de certaines minorités
- l'épuisement des ressources naturelles par l'érosion des sols, la déforestation, la destruction des habitats et de la biodiversité, l'épuisement des ressources halieutiques, la pollution.
- Le changement climatique
- La croissance démographique
- Le taux de mortalité infantile et maternelle.
- La marginalisation par la croissance économique vulnérable, l'endettement extérieur, la corruption, les conflits violents et l'insécurité alimentaire.